



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Gironde - Canton de l'Entre-deux-Mers - Communauté des Communes du Créonnais

Commune de Haux

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

*Liste des délibérations
(article L2121-25 modifié du CGCT)*

- *Créances éteintes décision suite au dossier de surendettement*
 - o *Délibération adoptée à l'unanimité*
- *Autorisation du remboursement des frais de transport au Congrès des Maires*
 - o *Délibération adoptée à la majorité*
- *Régularisation concession Garniel*
 - o *Délibération adoptée à l'unanimité*
- *Révision du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)*
 - o *Délibération adoptée à l'unanimité*
- *Autorisation de monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du BP communal*
 - o *Délibération adoptée à l'unanimité*
- *Autorisation de monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du BP eau et assainissement*
 - o *Délibération adoptée à l'unanimité*
- *Autorisation de monsieur le Maire à signer la convention du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) portant sur l'adhésion à la formule « ECOSUITE » du Dispositif d'Accompagnement à l'Efficacité Energétique*
 - o *Délibération adoptée à l'unanimité*
- *Provisions pour créances douteuses BP communal*
 - o *Délibération adoptée à la majorité*
- *Approbation des tarifs 2023*
 - o *Délibération adoptée à l'unanimité*

- *DM n°3 : Adour Garonne BP eau et assainissement*
 - *Délibération adoptée à l'unanimité*

- *DM n°4 : Créances douteuses 2022 BP eau et assainissement*
 - *Délibération adoptée à la majorité*

- *Motion de soutien à la culture de la vigne et du vin en France et dans nos territoires*
 - *Délibération adoptée à l'unanimité*

- *DM n°5 : Reprise de subventions 2022 BP eau et assainissement*
 - *Délibération adoptée à l'unanimité*

- *DM n° 6 : Intérêts Courus Non Echus (ICNE) 2022 BP eau et assainissement*
 - *Délibération adoptée à l'unanimité*

- *DM n° 6 : Créances éteintes suite au dossier surendettement BP communal*
 - *Délibération adoptée à la majorité*

Le Maire

M. Romain BARTHELET-BARATEIG

